



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue par voie de visioconférence, le mardi 7 avril à 19 h 35.

Sont présents à cette visioconférence :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence :

- Monsieur le maire Eric Rouillard ;
- Madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124004-04-2020 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 24 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

LÉGISLATION

4. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PARTICIPATION PAR VISIOCONFÉRENCE
5. TAXES MUNICIPALES :
 - 5.1 TAUX D'INTÉRÊT



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

5.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 598-2020 REPORTANT LES
VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES
MUNICIPALES

6. LOT 4 698 681 – RUE NOËL

AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

7. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018

FINANCES

8. COMPTES DU MOIS

9. BLANCHETTE VACHON :

9.1 RAPPORT FINANCIER 2019

9.2 MANDAT – AUDITS 2020

TRAVAUX PUBLICS

10. PROJET RANG ST-JEAN : APPEL DE PROPOSITIONS – PELLE
MÉCANIQUE

11. PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUT 2^E RUE LECLERC : APPEL D'OFFRES

12. PROJET RÉFECTION ROUTE DES BOURQUE : SURVEILLANCE
DES TRAVAUX

13. RUE RENAISSANCE : ÉCLAIRAGE DE RUE – PROPOSITIONS

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

14. COVID-19 - ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE SERVICE DES
LOISIRS : PAIEMENT OU REMBOURSEMENT

15. EMBAUCHE D'UNE ACCOMPAGNATRICE SPÉCIALISÉE

16. DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE EN LOISIR POUR
PERSONNES HANDICAPÉES

17. CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE SOCCER

18. MOISSON BEAUCE : A.B.B.S. SAINT-BENOÎT – DERNIER
RECOURS PARTICIPATION AUX FRAIS DE CUEILLETTE DE
2019

19. OFFRE DE SERVICES – ENTRETIEN ET PLANTATION DE NOS
ESPACES VERTS : LES SERRES ST-HONORÉ

20. SERVICE DES INCENDIES - RÉMUNÉRATION DES POMPIERS
VOLONTAIRES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE (COVID-19)



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

20.1 DEMANDE D'APPUI DE NOTRE DÉPUTÉ FÉDÉRAL

20.2 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ

21. COVID-19 - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC

PERSONNEL

22. JOURNALIER-OPÉRATEUR

23. CORRESPONDANCE

24. RAPPORT DES COMITÉS

25. AUTRES ITEMS

- COMITÉ MADA
- COVID-19 : AUTORISATION AUX EMPLOYÉS DE CIRCULER – SERVICES ESSENTIELS
- MTQ / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉS VISANT LA COMPENSATION DES SOMMES VERSÉES POUR L'ANNÉE CIVILE 2019
-

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

27. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

124005-04-2020 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal susmentionné, comme rédigé, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PARTICIPATION PAR VISIOCONFÉRENCE

124006-04-2020 **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

5. TAXES MUNICIPALES:

5.1 TAUX D'INTÉRÊT

124007-04-2020 **Considérant** qu'en période de pandémie de la COVID-19, le gouvernement provincial n'a eu d'autre choix que d'ordonner la fermeture des entreprises et des commerces non essentiels afin de freiner la propagation du virus;

Considérant que plusieurs contribuables ont perdu leur emploi et sont en attente de l'aide financière gouvernementale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ramener le taux d'intérêt sur tous les comptes à recevoir à 0 % à compter du 7 avril 2020, et ce, jusqu'au 1^{er} septembre 2020.

5.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 598-2020 REPORTANT LES VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Ce point est annulé.

6. LOT 4 698 681 – RUE NOËL

124008-04-2020 **Considérant** que dans une lettre datée du 1^{er} avril 2020, le propriétaire du lot 4 698 681, rue Noël tente de démontrer en listant différents éléments que son immeuble est inconstructible et ne devrait pas être imposé eu égard au service de dettes aqueduc et égout ;

Considérant que cette demande est récurrente et que le personnel municipal a assuré son suivi en 2017 et 2019 ;

Considérant que l'usage attribué audit immeuble par le service d'évaluation de la MRC de Beauce-Sartigan est « Autre immeuble résidentiel » étant donné la présence d'une remise sur ledit immeuble ;

Considérant que la municipalité est dans son droit d'imposer ledit immeuble eu égard au service de dettes aqueduc et égout ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant qu'en plus, le service d'urbanisme confirme qu'une résidence unifamiliale peut être construite sur ledit immeuble en vertu des règlements d'urbanisme en vigueur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir la taxation 2020 eu égard au service de dettes aqueduc et égout étant donné les justifications en préambule et par souci d'équité.

7. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière dépose et présente le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018.

8. COMPTES DU MOIS

124009-04-2020 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 125 935,07 \$ et d'autoriser leur paiement.

9. BLANCHETTE VACHON :

9.1 RAPPORT FINANCIER 2019

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 21 avril 2020.

9.2 MANDAT – AUDITS 2020

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 21 avril 2020.

10. PROJET RANG ST-JEAN : APPEL DE PROPOSITIONS – PELLE MÉCANIQUE

124010-04-2020 **Considérant** qu'un appel de propositions a été effectué auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal en vue de retenir les services d'une pelle mécanique pour la réalisation de la phase 2 des travaux de creusage et de nettoyage des fossés dans le rang St-Jean;

Considérant que 5 compagnies ont répondu à la demande de prix;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Excavation Blais et Paquet au montant de vingt et un mille dix-sept dollars et quarante-trois sous (21 017,43 \$), taxes incluses; par cette décision, le conseil municipal désire encourager l'entrepreneuriat local.

11. PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT 2^E RUE LECLERC : APPEL D'OFFRES

Ce point est annulé.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

124011-04-2020

**12. PROJET RÉFECTION ROUTE DES BOURQUE :
SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Considérant que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan n'est pas en mesure de surveiller les travaux de réfection de la Route des Bourque si ceux-ci sont réalisés en 2020 ;

Considérant qu'un appel d'offres ou un appel de propositions est nécessaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la rédaction d'un devis afin de procéder à un appel d'offres ou un appel de propositions en vue de retenir les services d'une firme pouvant réaliser la surveillance les travaux de réfection de la Route des Bourque.

13. RUE RENAISSANCE : ÉCLAIRAGE DE RUE - PROPOSITIONS

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 21 avril 2020.

14. COVID-19 – ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE SERVICE DES LOISIRS : PAIEMENT OU REMBOURSEMENT

124012-04-2020

Considérant qu'en période de pandémie de la COVID-19, les services municipaux doivent s'ajuster;

Considérant que des activités organisées par le service des loisirs et de la culture ont dû être reportées ou annulées ;

Considérant que la situation exceptionnelle et qu'il est opportun d'assouplir les règles de paiement et de remboursement fixées dans le *Règlement numéro 569-2018 sur la tarification pour certains biens, services et activités de la Municipalité et sur les frais exigés pour les fausses alarmes* ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité d'autoriser les fonctionnaires municipaux à rembourser les inscriptions des cours, ateliers ou autres activités organisées par la municipalité au prorata de l'utilisation; en ce qui a trait aux activités estivales, les parents pourront inscrire leurs enfants et le paiement sera exigé au début de l'activité.

15. EMBAUCHE D'UNE ACCOMPAGNATRICE SPÉCIALISÉE

124013-04-2020

Considérant que le service des loisirs et de la culture a procédé à des entrevues pour le poste d'accompagnatrice spécialisée pour le camp de jour 2020;

Considérant que le comité de sélection recommande l'embauche de madame Jennifer Loisel;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher madame Jennifer Loisel à titre d'accompagnatrice spécialisée pour le camp de jour 2020 conditionnellement à la tenue dudit camp de jour 2020; les conditions de travail de madame Loisel sont établies dans le *Politique sur les conditions de*



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

travail des employés du service des loisirs et de la culture de Saint-Benoît-Labre.

16. DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE EN LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES

124014-04-2020 **Considérant** qu'une assistance financière est disponible auprès de l'ARLPH Chaudière-Appalaches pour accompagner en loisir les personnes handicapées;

Considérant qu'au camp de jour 2020, deux enfants auront besoin d'accompagnement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'assistance financière dans le cadre du *Programme d'aide en loisir pour personnes handicapées* pour un projet de cinq mille sept cent soixante-huit dollars (5 768 \$); d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents requis pour la réalisation dudit projet.

17. CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE SOCCER

124015-04-2020 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du Golf du Moulin Laflamme pour l'entretien du terrain de soccer naturel (3 x engrais : début mai, fin juin et début septembre) et (2 x aération : Avril et Octobre) pour la somme de huit cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-un sous (896,81 \$), taxes incluses.

18. MOISSON BEAUCE : A.B.B.S. SAINT-BENOÎT – DERNIER RECOURS PARTICIPATION AUX FRAIS DE CUEILLETTE DE 2019

124016-04-2020 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aider financièrement l'organisme A.B.B.S. St-Benoît – Dernier recours en acquittant les frais de la cueillette des denrées 2019 auprès de Moisson Beauce au montant de deux cent quatre-vingt-douze dollars et trente-deux sous (292,32 \$).

19. OFFRE DE SERVICES – ENTRETIEN ET PLANTATIONS DE NOS ESPACES VERTS : LES SERRES ST-HONORÉ

124017-04-2020 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services des serres Saint-Honoré pour l'entretien au cours de l'année 2020 des plates-bandes sous la responsabilité de la municipalité (Hôtel de Ville, Pancarte Parc Industriel, Parc Léonide-Grenier, Piste cyclable-rocaille dans la loupe et face à l'Église) au tarif horaire de 23 \$.

20. SERVICE DES INCENDIES – RÉMUNÉRATION DES POMPIERS VOLONTAIRES EN PRÉDIODE DE PANDÉMIE (COVID-19)



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

20.1 DEMANDE D'APPUI DE NOTRE DÉPUTÉ FÉDÉRAL

Ce point est annulé.

20.2 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ

Ce point est annulé.

21. COVID-19 - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC

124018-04-2020 **Considérant** qu'il est du devoir de la municipalité de préserver la santé et la sécurité de ses employés ;

Considérant qu'en cette période de pandémie à la COVID-19, la fermeture au public des infrastructures municipales, plus précisément le bureau municipal, est essentielle ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture au public de toutes les infrastructures municipales (bureau municipal, salles (bibliothèque), chalet de l'OTJ et garage) pendant la période de la pandémie à la COVID-19.

22. JOURNALIER-OPÉRATEUR

124019-04-2020 **Considérant** que monsieur Yves Émond, journalier-opérateur a remis sa démission le 23 mars dernier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier monsieur Yves Émond pour sa prestation de service pendant son passage dans notre équipe des travaux publics ; de procéder à l'affichage du poste ; l'embauche se fera lors de la reprise des activités après la période de la COVID-19.

23. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2020.

24. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Pier-Luc Gilbert, responsable municipal sur le comité de l'OTJ, rappelle qu'en période de pandémie le parc Amikijou est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie Intermunicipale, informe le conseil municipal que la séance du mois n'a pas eu lieu étant la pandémie. Quelques décisions ont été prises par courriel dont le report de la récupération des déchets domestiques dangereux.

Monsieur Eric Rouillard, maire, fait un compte-rendu de la dernière séance des maires à la MRC.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Madame Edith Quirion, coordonnatrice en mesures d'urgence, fait le point sur les mesures prises en cette période de pandémie à la COVID-19

25. AUTRES ITEMS

• **COMITÉ MADA**

124020-04-2020 **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique familiale et de Municipalité amie des aînés nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre de cette démarche nommer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant deux aînés et le responsable des questions famille et aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

- Josette Labbé, représentant des aînés;
- Claude Fournier, représentant des aînés;
- Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice aux loisirs et à la culture;
- Samuel Duval, coordonnateur aux loisirs et à la culture par intérim;
- Marie-Ève Poulin, représentante des familles;
- Nadia Tremblay (chargée de projet);

Ce comité sera sous la responsabilité de madame France Bégin, l'élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.

- De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action MADA, incluant une autoévaluation sur le déroulement de la démarche MADA et les résultats des actions implantées dans la municipalité;
- D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action qui en découle
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en consultant des citoyens de tout âge incluant les aînés;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;
- D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action MADA, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « aînés » de la MRC ;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

- **COVID-19 : AUTORISATION AUX EMPLOYÉS DE CIRCULER – SERVICES ESSENTIELS**

124021-04-2020 Considérant que le gouvernement provincial a mis le Québec sur pause jusqu'au 4 mai 2020 pour contrer la propagation de la COVID-19 ;

Considérant que seule, les services et activités jugés prioritaires et apparaissant sur la liste publiée sur le site internet du gouvernement peuvent continuer à opérer ;

Considérant que les services municipaux font partie de la catégorie des services gouvernementaux et autres activités prioritaires ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la liste des ressources jugées essentielles par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre (organisme municipal) :

- Madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière / coordonnatrice en mesures d'urgence ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Madame Line Lessard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe / responsable des missions administration et tenue de registre en mesures d'urgence ;
- Madame Lise Pomerleau, responsable de l'urbanisme, des cours d'eau et de l'Environnement / responsable substitut des missions administration et tenue de registre en mesures d'urgence / responsable de la mission service aux sinistrés en mesures d'urgence ;
- Madame Marie Lessard, responsable substitut de la mission service aux sinistrés en mesures d'urgence ;
- Madame Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice en loisirs et à la culture / responsable de la mission communication en mesures d'urgence ;
- Monsieur Samuel Duval, coordonnateur par intérim en loisirs et à la culture / responsable par intérim de la mission communication en mesures d'urgence ;
- Monsieur Richard Giroux, chef d'équipe du service des travaux publics / responsable de la mission des travaux publics en mesures d'urgence ;
- Monsieur Louis Doyon, journalier-opérateur au sein du service des travaux publics / responsable substitut de la mission des travaux publics en mesures d'urgence ;
- Monsieur Michel Boucher, directeur du service des incendies.

• **MTQ / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉS VISANT LA COMPENSATION DES SOMMES VERSÉES POUR L'ANNÉE CIVILE 2019**

124022-04-2020 ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 95 521 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Benoît-Labre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benoît-Labre atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 95 521 \$ pour l'année civile 2019 pour des dépenses réelles de 384 272.39 \$.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes à l'écoute de la séance sur la page Facebook de la municipalité posent des questions aux membres du conseil.

27. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

124023-04-2020 Il est proposé par Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 21 avril à 19 h 30. Il est 20 h 26.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.